

Webinaire

Comité Ile et Vilaine de Basketball

11/03/2021

Sommaire

**Les missions
de votre OPCO**

1 Bilan 2020
Perspectives
2021

2 Critères 2021 et
politique
conventionnelle

3 Offre de
services/ Liens
utiles/interlocu
teurs

Opco : les missions



Bilan 2020

2021

Perspectives ??



OPCO : Opérateur des COmpétences

- Secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

5 Missions principales :

- Accompagner le développement de l'alternance
- Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement des TPE PME
- Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi
- Accompagner les mutations économiques
- Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs)

BILAN 2020 :

- **Plus de 20 000** Entreprises adhérentes
- **94%** de moins de 50 salariés
- **80 000** salariés (emploi principal)

- **127 M€** engagés
- **32 632** stagiaires formés
- **2,2M€** de FNE Formation

- 9 231** contrats en alternance :
 - **8 640** contrats d'apprentissage
 - **591** contrats de professionnalisation

Soutien à l'investissement des CFA :

22 CFA soutenus par l'Afdas

561 K€ soit **30%** de la dotation totale

- Accompagnement de la branche :**
 - Une continuité des projets « branche » :**
 - Cartographie des métiers du sport => **juin 2021**
 - Travaux sur les CQP
 - Refonte du catalogue sport
 - Etc...

- Gestion :**
 - Une Centralisation de la gestion à partir du 01/02/2021 :**
 - harmonisation des pratiques, des délais de traitement etc...

- Conseil :**
 - Un service de proximité renforcé**
 - Un accompagnement à la mobilisation du FNE Formation**

- Un offre de services enrichie**

Calendrier de collecte MS 2020 – MS 2021

Entreprises de moins de 11 salariés

Au 1^{er} mars 2021

Versement
=> sur les masses 2020

=> Sur le légal :
CUFPA : 0,55%+0,5916%

- + conventionnel
- + CDD
- ~~+ MS~~
- + volontaire

Entreprises de 11 salariés et +

Au 1^{er} mars 2021

Versement
=> **SOLDE** 2020 du légal CUFPA

- + conventionnel
- + CDD
- ~~+ MS~~
- + volontaire
- + **ACOMPTE de 60%** de la collecte légale sur la MS 2020 (CUFPA : 1%+0,5916%)

+ CSA pour entrep. de 250 salariés et +

Entreprises de moins de 11 salariés

Au 15 septembre 2021

Versement d'un **ACOMPTE de 40%**
=> sur la **MS 2020**

=> Sur le légal
CUFPA : 0,55%+0,5916%

+ **1% CPF CDD**

Nouveauté 2021



Entreprises de 11 salariés et +

Au 15 septembre 2021

Versement d'un **ACOMPTE de 38%**
=> sur la **MS estimée 2021**

=> Sur le légal
CUFPA : 1%+0,5916%

Toutes Entreprises

Au 1^{er} mars 2022

Solde de la MS 2021
pour toutes les entreprises
à l'Afdas

2022

1^{er} janvier

Collecte par les Urssaf sur les masses 2022

Des seules contributions légales

Entreprises de moins de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés et +

Toutes Entreprises

Rappel des taux des contributions conventionnelles de la branche du sport (en % de la masse salariale brute MSB -)

	- de 11 sal	11 à 49 sal	50 à 299 sal	+ 300 sal
Contrib. conv.	1,05	0,20	0,15	0,10
Contribution formation bénévole	0,02	0,02	0,02	0,02
Total	1,07	0,22	0,17	0,12

Professionnalisation

Plan de développement des compétences

Politique conventionnelle

Critères 2021

Ces modalités de financement sont dans la limite des budgets disponibles. Les instances paritaires de l'Afdas peuvent être contraintes de modifier ces règles en cours d'année. L'information sur les plafonds n'engage l'Afdas qu'au jour de la réception de la demande de prise en charge.

2- Critères 2021 Alternance :

**Contrats de
professionnalisation
Financement au barème
=)**

**Contrats
d'apprentissage
Financement au coût
contrat selon accord de
branche**



Certification/qualification	Niveau de la formation	Spécificités	Taux horaire de prise en charge
Diplômes et titres à finalités professionnelles : Titres RNCP, diplômes nationaux ...	Niveaux 7 & 8 Bac+5 : master 2 ...		15€
	Niveau 6 : Bac+3 ou Bac+4 : licence pro ...		14€
	Niveaux 5 & infra : CAP, BAC, BAC+2 ...	Cœurs de métier	13€
Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)	Tous niveaux	Métiers transverses ou supports	9.15€
		Portés par les branches adhérentes	15€
Reconnaissance convention collective (CCN)		Portés par d'autres branches	12€
		Cœur de métiers	13€
Acquisition de compétences ciblées	Sans niveau	Métiers transverses ou supports <u>ou</u> Formation délivrée en interne	9.15€
		Contrat de professionnalisation expérimental : convention tripartite entreprise/ <u>Opco</u> /salarié	15€ pour une formation de moins de 400 heures 9.15€ pour une formation de 400 heures et plus

Publics spécifiques	Situation de handicap	25€/h
	Public nouvelle chance	15€/h
	Salariés de GEIQ : Groupement d'employeurs insertion qualification	19€/h pour un plafond maximal d'engagement de 12 000 € par contrat



- **Suite critères 2021 ALTERNANCE :**

- **Dépenses liées aux contrats de professionnalisation :**
 - **Formations tuteur :** coûts pédagogiques dans la limite d'un plafond de **15€/h/stagiaire** et d'une durée maximale de **21 heures**.

 - **Aide à l'exercice de la fonction tutorale :** **115 €/mois/salarié** en contrat de professionnalisation pour une **durée maximale de 12 mois**, si le tuteur a suivi une formation à l'exercice de la fonction tutorale.

- **Contrats d'apprentissage :**
 - **Aide à la fonction de Maître d'apprentissage :** **115 €/mois/salarié** en contrat d'apprentissage pour une durée maximale de **12 mois**, si le maitre d'apprentissage a suivi une formation à l'exercice de la fonction maitre d'apprentissage uniquement pour les entreprises de moins de 50 salariés

2- Critères 2021 : Le plan légal

Fonds mutualisés Plan légal 2021 Entreprises moins de 50 salariés :

Critères



Objectif : **Augmenter la capacité d'investissement formation** pour compenser la charge supplémentaire de la TVA pour les Entreprises de moins de 50 non assujetties :



Entreprises de moins de 11 salariés :

- **Plafond de 3 200 € /an** pour les entreprises assujetties à la TVA ;
- **Plafond de 3 350 € /an** pour les entreprises non assujetties à la TVA

Entreprises 11 salariés à 49 :

- **Plafond de 3 800 € /an** pour les entreprises assujetties à la TVA ;
- **Plafond de 4 200 € /an** pour les entreprises non assujetties à la TVA

2- Politique conventionnelle de la branche sport :

Rappel des Obligations en matière de formation professionnelle

Spécifique à la
branche Sport

- Adapter les compétences des salariés à leur poste de travail
- Contribuer au financement de la formation professionnelle
- Disposer d'un diplôme pour encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération



Enjeux pour la branche du sport

16/03/2021

4 Enjeux pour la Branche du sport :

- **Accompagner la professionnalisation** et le développement des structures sportives
- **Favoriser l'accès à la profession réglementée d'éducateur sportif** et aux métiers du Sport
- **Contribuer à l'évolution professionnelle des professionnels du sport** tout au long de leur vie
- **Organiser les conditions efficaces de mobilité professionnelle** et de reconversion des professionnels du Sport

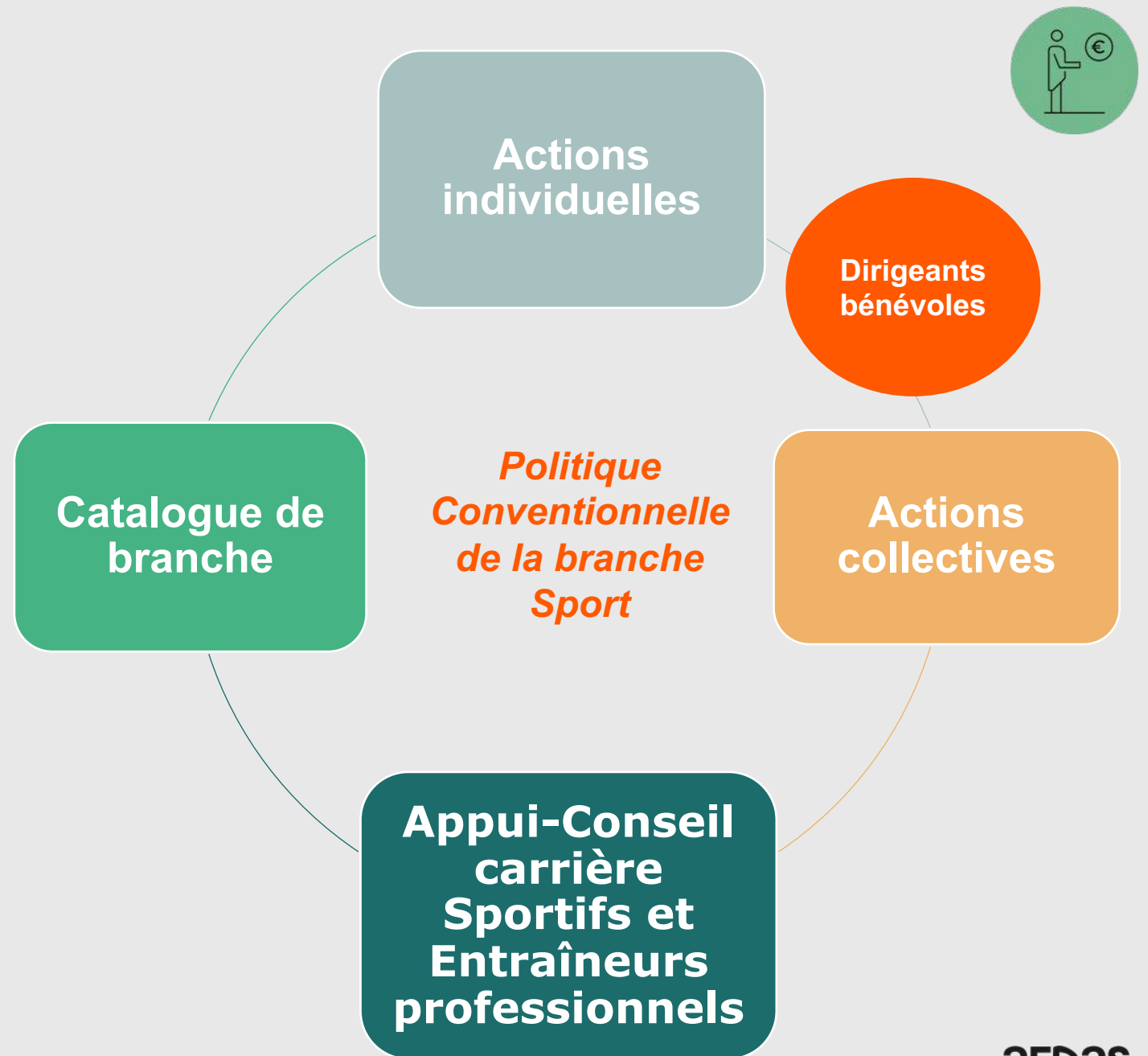


Une politique conventionnelle qui répond à ces 4 Enjeux :

5 dispositifs*



Sport



*Ouverts à toutes les Entreprises de la branche du sport adhérentes à l'Afdas.

Les actions individuelles



- **40€HT/h** pour les actions de formation $\leq 70h$
- **12€HT/h** pour les actions de formation $> 70h$ visant jusqu'au niveau 5
- **18€HT/h** pour les actions de formation $> 70h$ à partir du niveau 6



- **Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure**
- **Pas de limite en terme de nombre d'heures par action de formation**

Dispositif mobilisable **pour les Bénévoles ayant des mission de direction et gestion d'une structure** tels que Président, Vice-président, Trésorier ou membre d'une instance dirigeante :

UNIQUEMENT
si la structure est cotisante à l'Afdas

UNIQUEMENT
pour financer des formations en lien avec leur mandat.

Les actions collectives portées par la tête de réseau

Dispositif mobilisable pour les Bénévoles ayant des missions de direction et gestion d'une structure tels que Président, Vice-président, Trésorier ou membre d'une instance dirigeante.

UNIQUEMENT
si la structure est adhérente à l'Afdas

UNIQUEMENT
pour financer des formations en lien avec leur mandat.

FRAIS ANNEXES sous forme de forfait :

- Nuit : 72,40€
- Repas sans nuitée : 15€
- Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)
- Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€

- 6 à 25 stagiaires maximum par action
- 2 Entreprises minimum
- Actions de formation ≤ 15 JOURS
- Certifications RNCP exclues

Nouveauté 2021

Point de vigilance à partir de 15 actions collectives par Tête de réseau => les demandes passeront en commission de gestion du conventionnel.

- 1 800€/jour pour les coûts pédagogiques
- 2 200€/jour en cas de location de salle

- Un Barème frais annexes spécifique aux actions collectives
- Les Frais annexes sont portés par la tête de réseau uniquement.

Nouveauté 2021



Le Catalogue Sport*



#formation.sport

Professionnels du Sport, découvrez les formations sélectionnées pour vous par la branche du Sport !



17 thématiques

Une offre de formation adaptées au développement de vos Structures et des compétences de vos Salariés



Catalogue Sport : Développement de structure, développement durable, développement de l'offre sportive, tutorat, management d'une équipe, activité physique et sportive adaptée, prévention et lutte contre les incivilités, lutte contre les discriminations, communication et réseaux sociaux, communication événementielle, tutoriel vidéo, analyse vidéo, évaluation des risques – document unique.

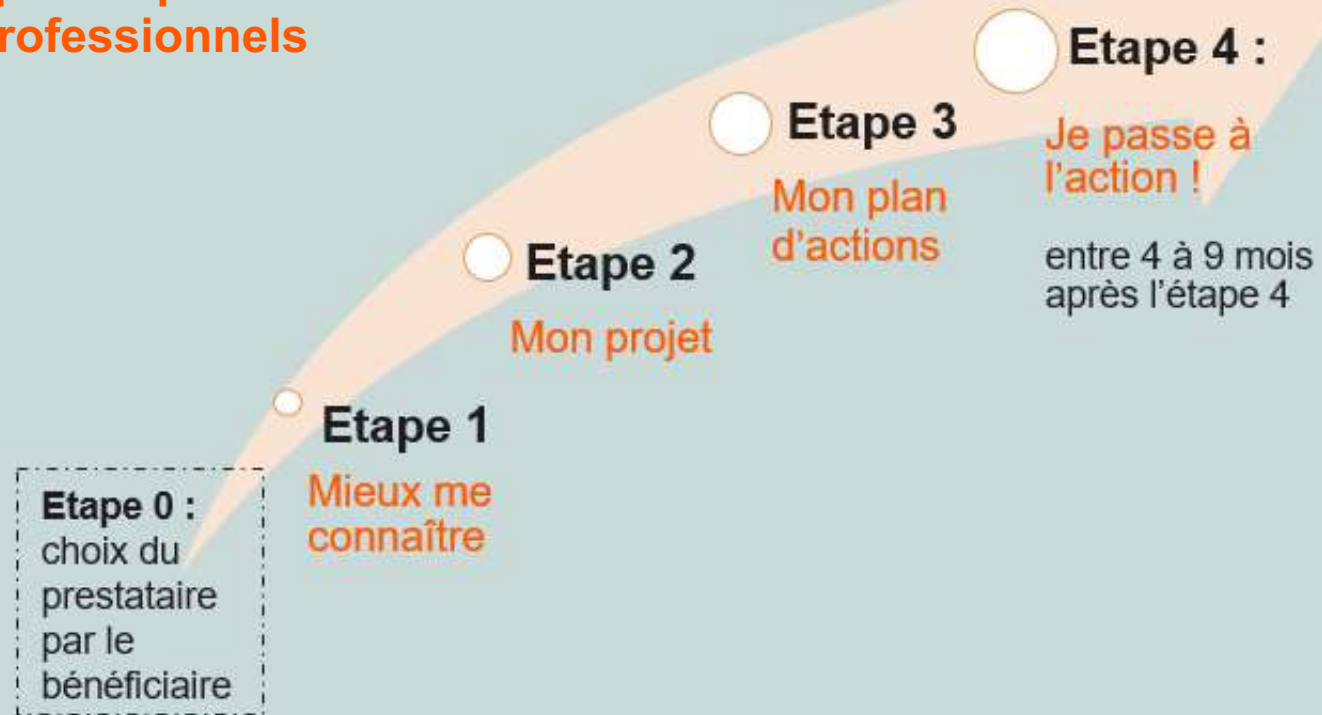
afDas
DEMAIN SERA FORMATION

* *Dates des sessions à venir*

L'appui Conseil Carrière



Un dispositif en 4 étapes
pour accompagner la réorientation des
sportifs professionnels et Entraîneurs
professionnels



L'appui conseil carrière en vidéo :

<https://youtu.be/swbZ3J0r2HM>

Accompagnement Sur-Mesure

100% financé par le conventionnel du Sport

Lien vers notre site internet : [Appui Conseil Carrière](#)

Vous accompagner vers la sortie de crise...

FNE Formation

FSE (50 – 250 sal)

Cofinancements régionaux

16/03/2021

Notre offre de Cofinancements 2021



Notre offre de services

Nos prestations d'appui conseil



Liens utiles
Contacts
etc..

L'Afdas met son savoir-faire à votre service pour :



**Mettre en
œuvre un projet
RH sur mesure**



**Recruter vos
futurs salariés
et alternants**

Notre **OFFRE DE
SERVICES**

dédiée aux
entreprises

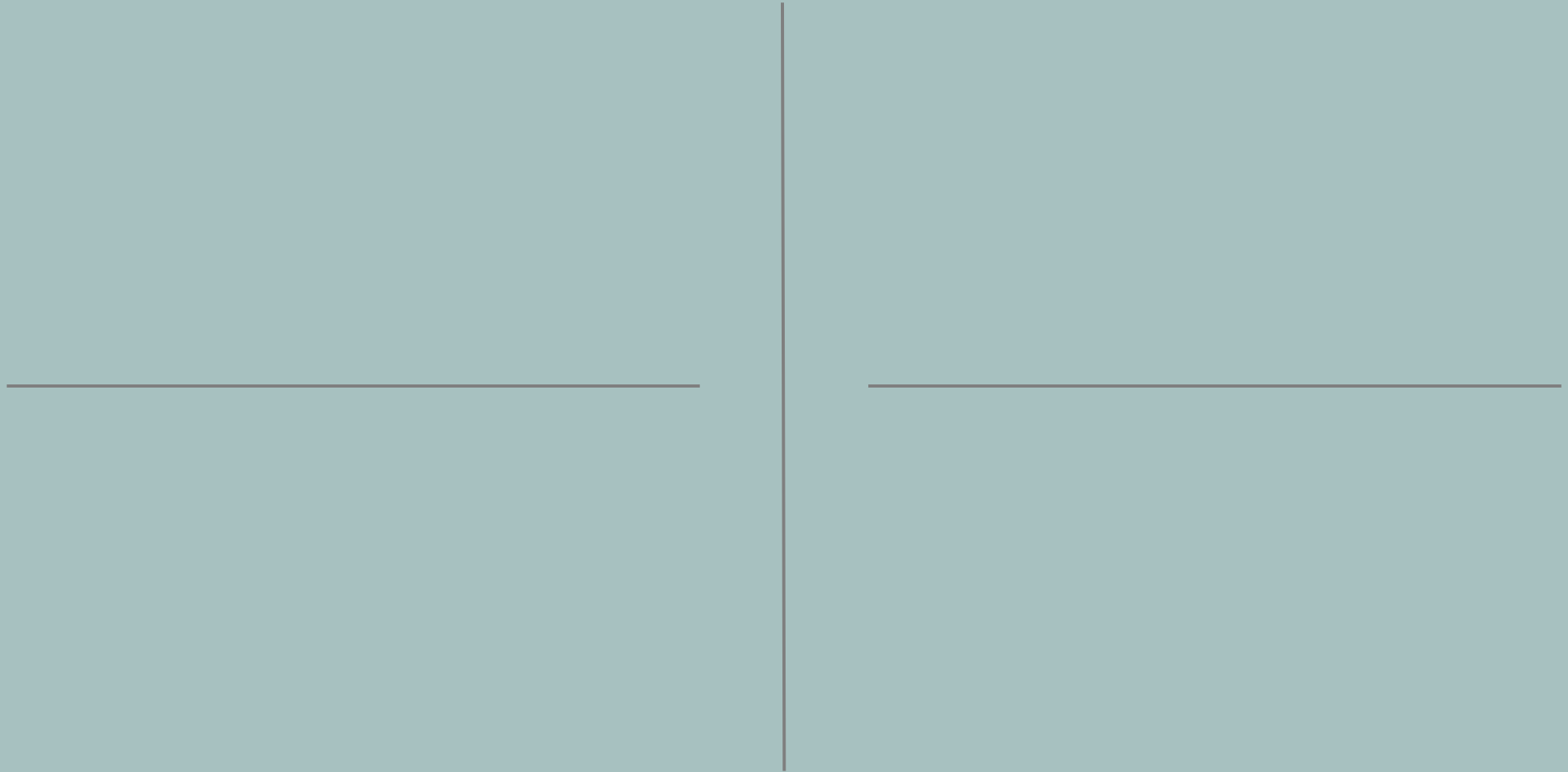


**Développer les
compétences
de vos équipes**



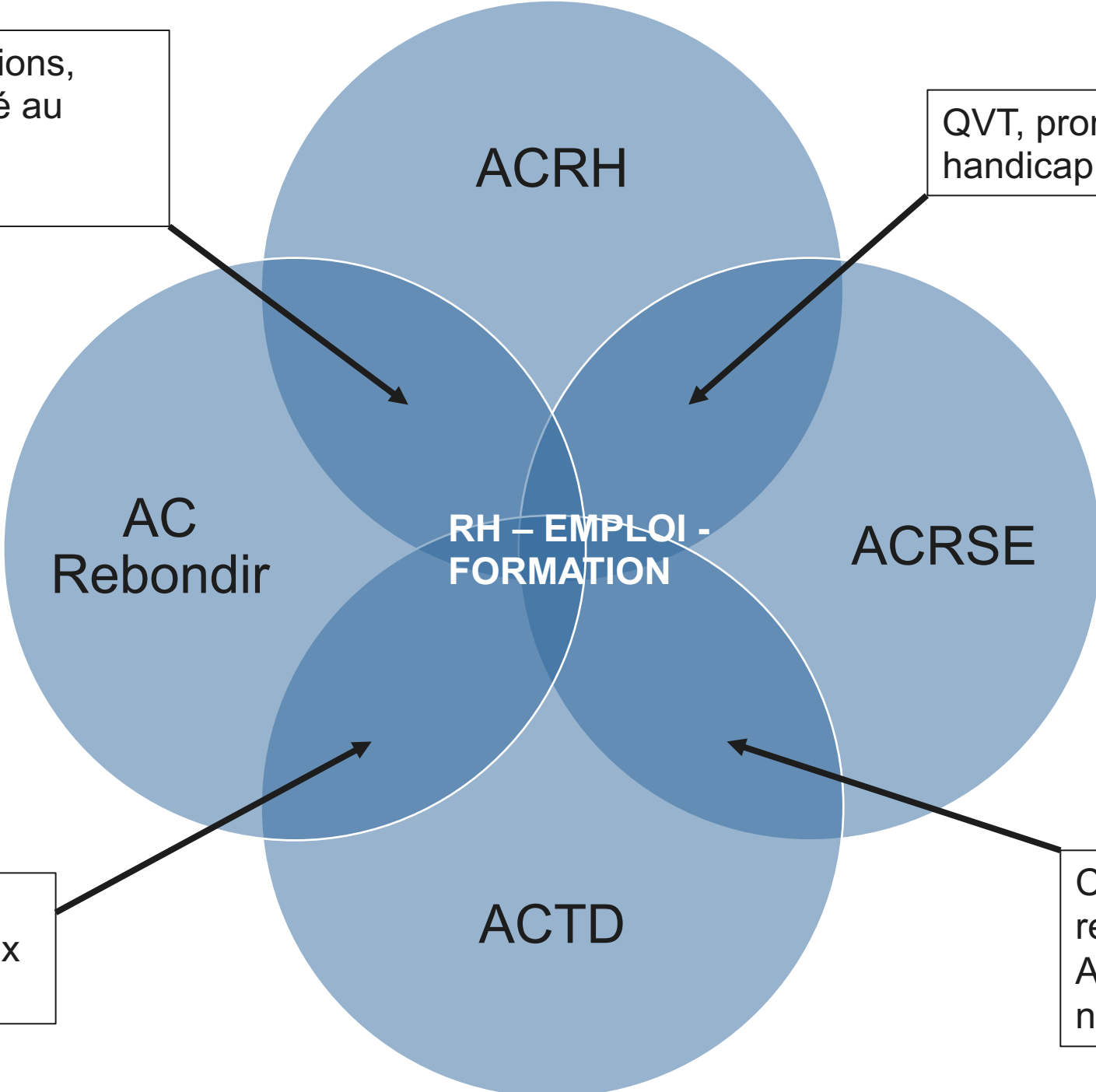
**Financer et
assurer le suivi
de vos projets
de formation**

L'Afdas met son savoir-faire à votre service pour :



Réorganisation des missions, politique santé et sécurité au travail, déploiement du télétravail...

QVT, promotion des valeurs, handicap...



Stratégie multicanale, déploiement de nouveaux services via le web...

Communication responsable, RGPD, Accessibilité numérique...)

Vos contacts en région?

Un réseau de proximité sur l'ensemble du territoire

Vos interlocuteurs en région



Liens et informations utiles sur:

Les critères du conventionnel sport :

<https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/plan-de-formation-des-branches/sport>

FNE Formation *(attention mise à jour prochainement de la page avec les dernières évolutions)*

https://www.afdas.com/fne_formation

Le rapport d'activité de l'Afdas

<https://www.afdas.com/actualites/ra-2019>

Restez Informer avec nos Newsletter :

[S'abonner](#)

Liens utiles : l'alternance

Recruter et intégrer un alternant : les différents contrats

Le contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage dans le sport



Le contrat de professionnalisation



Comparatif alternance

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

MERCI